

L'an deux mille seize et le 23 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TRAMONT.

Présents : Mmes BERDUCAT – CAVALLERO - BEUNEUX – QUESSETTE - MM. TRAMONT – IGAU – MACIAS – BARIAC.

Excusés : MM MASSON (procuration à M. TRAMONT) – PRATDESSUS.

Ordre du jour :

- extension réseau Mme CHOY,
- demandes de subventions,
- virements de crédits,
- coupe d'arbres route d'Ortiac,
- devis zéro phyto,
- cuisine appartement Mlle CLAVERIE,
- programme électrification 2017,
- convention servitudes SDE,
- PLU : grange étoilée M. CRAMPÉ,
- demande participation exceptionnelle APE,
- questions diverses,

* . * . *

Extension réseau Mme CHOY.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Madame CHOY a déposé un certificat d'urbanisme concernant la parcelle A 219. Ainsi, pour alimenter son terrain, une extension de réseau est nécessaire. La participation communale a été estimée à 2 800 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de financer l'extension de réseau de Madame CHOY dès obtention du permis de construire.

Demandes de subventions.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions de :

- La ligue contre le cancer,
- France Alzheimer.

Le Conseil Municipal estime que la commune n'a pas à subventionner ces associations. Elles sont déjà subventionner par les particuliers.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ne souhaite pas subventionner ces deux associations.

Virements de crédits

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
63512	Taxes foncières		916.00
022	Dépenses imprévues		-916.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
204421 (041)	Sub nat privé - Biens mob, mat, études		452.00
2188	Autres immobilisations corporelles		107.00
2116	Cimetières		1260.00
21311	Hôtel de ville		550.00
21318 - 18	Autres bâtiments publics		-550.00
2315 - 16	Installat°, matériel et outillage techni		-1367.00
2111 (041)	Terrains nus	452.00	
TOTAL :		452.00	452.00

TOTAL :		452.00	452.00
----------------	--	---------------	---------------

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la décision modificative ci-dessus.

Coupe d'arbres route d'Ortiac.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la dégradation de la route d'Ortiac, un enrochement a été fait au niveau du mur de soutien.

Sur celui-ci des arbres sont enracinés. Il est donc nécessaire de les couper pour assurer la sécurité de la route et la solidité du mur.

Monsieur Jean-François LAPEYRE se propose de les couper.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur LAPEYRE à effectuer la coupe des arbres avant l'hiver.

Devis Zéro Phyto.

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans le programme « Zéro Pesticides » qui consiste à respecter la santé et l'environnement.

Il est nécessaire d'acheter le matériel adéquat. Différents devis ont été réalisés :

- Devis AGRIVISION

DESIGNATIONS	PRIX HT	QTÉ	TOTAL HT
Débroussailleuse avec batterie	2 460,00 €	1	2 460,00 €
Tondeuse débroussailleuse auto tractée	3 820,00 €	1	3 820,00 €
Bineuse	680,00 €	1	680,00 €
Désherbeur thermique sac à dos	570,00 €	1	570,00 €
Désherbeur thermique à roues	1 600,00 €	1	1 600,00 €
	PRIX TOTAL HT		9 130,00 €

- Devis plantes :

PEPINIERES DES PYRÉNÉES

Fourniture végétale et plantation comprenant :

- Tronçonnage, dessouchage, évacuation des débris,
- Mise en place d'une toile biodégradable,
- Plantation (transport, main d'œuvre),
- Couverture de paillis naturel,
- Mise en place prairie fleurie de 15 m2.

TOTAL HT : 4 010.33 €

JARDINERIE NOGUEZ

Fourniture végétale :

- Plantes,
- toile biodégradable,
- sacs d'écorces,
- prairie fleurie de 15 m2

TOTAL HT : 4 614.00 €

- Devis LANGUEDOC CHIMIE :

Paillage résine.

TOTAL HT : 142.10 €

- Devis SAN ROMAN :

Graveline de marbre

TOTAL HT : 60.00 €

Après délibération, le conseil municipal choisit, à l'unanimité des membres présents :

- le devis de la société AGRIVISION pour l'achat du matériel d'un montant HT de 9 130.00 €,
- le devis des Pépinières des Pyrénées pour la fourniture et la plantation des végétaux d'un montant de 4 010.33 €,
- le devis de LANGUEDOC CHIMIE d'un montant HT de 142.10 €,
- le devis de SAN ROMAN d'un montant HT de 60.00 €.

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il est également nécessaire d'acheter un souffleur. La société AGRIVISION nous propose ce matériel pour un montant HT de 580.00 €

Après délibération, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, M ; le Maire à acheter le souffleur proposé par AGRIVISION pour un montant HT de 580.00 €.

Cuisine appartement Mlle CLAVERIE.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation de la cuisine de l'appartement occupé par Madame CLAVERIE Cindy.

Un devis avait été retenu lors du conseil du 23 septembre 2016 mais la date de validité est dépassée. Il est donc nécessaire de revoter la décision.

Les devis réalisés sont les suivants :

	Cuisinella	Ixina	Toujas	
			Devis 1	Devis 2
Prix devis	3 161,54 €	2 794,00 €	2 797,40 €	3 294,60 €

Les devis incluent les éléments de cuisine, l'évier, la livraison et la pose.

Après délibération, le conseil municipal choisit, à l'unanimité des membres présents, le devis d'Ixina pour un montant de 2 794.00 €.

Programme électrification 2017.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année le SDE nous demande de faire parvenir nos souhaits concernant la commune relatifs à l'électrification rurale, l'éclairage public et l'énergie.

Monsieur le Maire souhaite poursuivre l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques route d'Ortiac et rue de la Hourcadette. Il est demandé également de continuer le changement des lampes (éclairage public) et de poursuivre la diminution de la pollution lumineuse.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les demandes proposées par M. le Maire pour l'électrification 2017.

Convention servitudes SDE.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de servitudes à signer avec Le SDE pour les travaux concernant les parcelles A 1601 et A 1312.

Après délibération, le conseil municipal approuve cette convention et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à ce projet.

PLU : grange étoilée M. CRAMPÉ.

Monsieur CRAMPÉ Jean-Luc a demandé à pouvoir aménager une grange sur la parcelle 157. Monsieur le Maire présente le projet au conseil municipal.

Après délibération, au vu du manque d'éléments, ce projet sera examiné lors d'un prochain conseil. Monsieur le Maire est chargé de prendre contact avec les différents organismes pour étudier la faisabilité de ce projet.

Demande de participation exceptionnelle APE.

L'APE organise un marché de Noël le dimanche 18 décembre 2016 à la salle des fêtes, ainsi qu'un concours des plus belles maisons illuminées sur les communes de Beaucens, Préchac et Villelongue. L'association nous sollicite pour une subvention exceptionnelle permettant de financer les récompenses attribuées aux 3 gagnants du concours.

Après délibération, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, M. le Maire à verser une subvention de 50 € à l'association des parents d'élèves.

Question diverses

- Alimentation parcelle M. LEDOGAR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'ENGIE Ineo est en charge de l'alimentation électrique de la parcelle de M. LEDOGAR.

Nous avons sollicité cette même entreprise pour enfouir le réseau d'eau potable dans la même tranchée.

Cette opération s'élève à 1 782.00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les travaux.